



Gérard Philippe
CENTRE SOCIAL & CULTUREL

Charte du bénévolat

Au Centre Social et Culturel Gérard Philippe

Le Centre Social et Culturel Gerard Philippe est une association loi 1901, association d'éducation populaire. La dignité humaine, la laïcité, la solidarité, le pouvoir d'agir des habitants, l'égalité des chances sont les valeurs portées par les Centres Sociaux et auxquelles souscrit le Centre Social Gérard Philippe.

Le Centre Social et Culturel agit pour développer des liens entre les habitants : des liens riches et dynamiques, vecteurs de rencontre, d'échanges et de solidarités. L'un des aspects de ces échanges peut prendre forme au sein de l'engagement bénévole.

Les bénévoles du Centre Social et Culturel sont donc ceux qui s'engagent par choix dans l'association, en donnant de leur temps de manière ponctuelle ou régulière. Ils ne doivent faire aucun prosélytisme. Ils ne bénéficient d'aucun privilège ou priorité.

L'association s'engage :

- A informer régulièrement sur le contenu du projet associatif, les objectifs de l'année, le fonctionnement et l'organisation de l'association.
- A accueillir les bénévoles et leur confier, en fonction de ses besoins propres et des compétences proposées, des activités au regard de leur motivation et de leurs disponibilités.
- A assurer un accompagnement par un référent salarié et/ou bénévole.
- A garantir la couverture d'une assurance responsabilité civile dans le cadre des activités confiées.
- A proposer des temps de rencontre et de convivialité
- A proposer des temps de formation en lien avec les missions remplies par le bénévole au Centre Social et Culturel

L'association pourra à tout moment décider de la fin de la collaboration en respectant un délai de prévenance.

Le bénévole s'engage :

- A être un membre adhérent de l'association et à jour de sa cotisation
- A signer et respecter la Charte des bénévoles
- A respecter la vision, les missions et les valeurs de l'association -
- A respecter l'organisation et les règles de fonctionnement et de sécurité de l'association
- A coopérer avec les différents acteurs de l'association : autres bénévoles, salariés, stagiaires et usagers.
- assurer sa mission avec discrétion et respecter la confidentialité concernant les personnes ou familles.
- A informer le référent désigné de l'action de toutes difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de l'action
- A suivre les actions de formations proposées dans la mesure de ses disponibilités
- A respecter un délai de prévenance raisonnable pour mettre fin à son activité



Gérard Philippe
CENTRE SOCIAL & CULTUREL

Centre Social et Culturel 11, rue Gérard Philippe 69500 BRON
04 72 14 97 60

www.centresocialgerardphilipe.fr